

Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 19 septembre 2018 à 20h00 en Mairie de BROYE.

Etaient présents : GANDRÉ Gérard ; VUILLEMOT Geneviève ; VOILLARD Daniel ; SCHATT Alain ; MOUCHOT Gaëlle ; DEBAIN Olivier ; ROUX Valérie ; CERCLEY Jean-François.

Absent excusé : MUZARD Régis.

Absent : CERCLEY Daniel.

Mme Vuillemot Geneviève a été nommée secrétaire.

1/ Renouvellement de la convention avec le SIVOSEP (syndicat de l'école de Pesmes) :

Suite à la délibération du 25 octobre 2017, le montant du remboursement des frais de déplacements de l'accompagnatrice de bus était plafonné à 1000 €. Après régularisation, les frais kilométriques pour 2017-2018 sont de 1422.40 €. Le conseil municipal approuve un annule et remplace de cette délibération.

Le Maire expose la convention entre le SIVOSEP et la Commune de Broye-Aubigney-Montseugny concernant la reconduction du remboursement des frais de déplacements de l'accompagnatrice pour l'année 2018-2019. L'accompagnatrice fournira chaque mois, un état détaillé des frais kilométriques pour lesquels le remboursement est demandé par le SIVOSEP.

2/ Appartement Aubigney (travaux) :

Suite au débat du précédent conseil concernant les travaux de l'appartement communal d'Aubigney, un devis a été demandé auprès de l'entreprise Mayery pour un montant de 706, 20 €.

(scellement d'un pvc dans le mur avec grille, moteur de vmc + ligne sous moulure vers interrupteur, pour la salle de bain – Carottage et mise en place d'un pvc pour vmc statique, grille de ventilation dans la fenêtre du salon pour la cuisine).

3/ a- Affouage 2018/2019 :

Tous les documents seront réunis et communiqués aux affouagistes qui devront impérativement venir s'inscrire en Mairie de Broye avant le 15 octobre 2018. L'affouagiste doit venir avec :

- l'acceptation du règlement
- l'engagement du bénéficiaire complété et signé
- un chèque de 25 € correspondant au tarif de l'affouage 2018-2019 (libellé à l'ordre du trésor public)

L'arrêt de l'abattage des arbres est fixé au 30 avril 2019 et la sortie du bois est limitée au 30 septembre 2019.

b- l'Etat d'assiette des coupes 2019 :

L'ONF propose de mettre en vente les parcelles 12, 27, 7, 9, 28, 39, 16, 13p, la parcelle 6 est reportée à une autre année. Le conseil municipal approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2019 et accepte à l'unanimité les noms des 3 garants suivant :

- 1^{er} garant : Mr Alain Schatt
- 2^{ème} garant : Mr Jean-François Cercley
- 3^{ème} garant : Mr Régis Muzard.

4/ Tarif cadeaux des enfants et des anciens :

Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 30 € par enfants pour leur cadeau de Noël. Puis d'allouer un chèque cadeau de Noël de 35 € à utiliser chez Carrefour contact de Pesmes, aux personnes de plus de 75 ans, en résidence principale depuis plus de 6 mois sur la commune.

L'arbre de Noël se tiendra le dimanche 16 décembre 2018.

Le repas des anciens de plus de 70 ans aura lieu le dimanche 10 février 2019 à la salle des fêtes de Broye. L'équipe municipale sera invitée à ce repas.

5/ RIFSEEP :

Le dossier du **Régime Indemnitaire** tenant compte des **Fonctions**, des **Sujétions**, de l'**Expertise** et de l'**Engagement Professionnel (RIFSEEP)** arrive à son terme. La répartition des montants a été adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal, qui, décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à instaurer à partir du 1^{er} juillet 2018, au profit des agents titulaires et contractuels de droit public justifiant d'une ancienneté de service continu :

- l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise).
- le Complément Indemnitaire

6/ Questions diverses :

1 – Après avoir examiné les dossiers de candidatures pour le logement vacant 21 grande rue à Broye-les-Pesmes. Le conseil municipal décide de retenir, après un vote à bulletin secret, M^{lle} Pirany Charlène.

2 – Suite aux nombreux soucis concernant la gestion des factures d'eau, le conseil municipal décide de prendre rendez-vous avec la société SOGEDO et le Président de la Communauté de Commune du Val de Gray.

3 – Un devis est demandé pour creuser et remplacer le caniveau devant chez Mr et Mme Ribeiro, rue du Port S^t Pierre à Broye-les-Pesmes ; puis un autre, pour la réfection du trottoir trop bas, devant chez M^r et M^{me} Fariello à Montseugny, ces travaux sont nécessaires afin d'éviter une reconduction de problèmes d'inondations.

4 – La borne à incendie n°14 (la plus ancienne), se trouvant à l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue du Fausset, doit être changée.

5 – Les cérémonies du 11 novembre se dérouleront dans l'ordre suivant :

- 11h00 Montseugny,
- 11h30 Aubigny,
- 12h00 Broye-les-Pesmes, suivi du pot de l'amitié à la salle des fêtes.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,
GANDRE Gérard